



Directives pour les activités
dans le cadre de la catéchèse d'initiation et des groupes de pastorale
des jeunes d'application à partir du **9 juin 2021**.



Plan été – phase 1

COMBIEN DE PARTICIPANTS AUX ACTIVITÉS ET RENCONTRES ?

Jusqu'au 24 juin 2021 : un ou plusieurs groupes de maximum 50 personnes, encadrants non-compris

A partir du 25 juin : un ou plusieurs groupes de maximum 100 personnes, encadrants non-compris.

Les personnes rassemblées doivent rester dans un même groupe et ne peuvent pas être mélangées avec les personnes d'un autre groupe. On tient un registre des présents (en vue du *tracing*).

Si la catéchèse est organisée *dans* l'église, c'est le protocole des lieux de culte qui est alors d'application, à savoir un maximum de 100 personnes dans l'ensemble de l'édifice (nef centrale, sacristie, chapelle...). Ce chiffre ne comprend pas les enfants jusqu'à 12 ans inclus et ministre du culte.

Ce chiffre monte à 200 pour une célébration à l'extérieur.

QUID DU MASQUE BUCCAL ET DE LA DISTANCIATION SOCIALE ?

Jusqu'à 12 ans inclus : pas de distanciation entre enfants mais bien entre les enfants et les adultes. Masque non obligatoire.

A partir de 13 ans : distanciation et masque obligatoires.

On annonce qu'à partir du 25 juin, les distanciations physiques et les masques ne seraient plus obligatoires au sein de la bulle de 100 mais bien lors de contacts avec l'extérieur (distanciation physique ou port du masque à partir de 13 ans, si la distance physique ne peut pas être respectée).

RETRAITES

Les nuitées seront autorisées à partir du 25 juin pour les groupes de maximum 100 personnes, encadrants non-compris. Des précisions suivront dès que les arrêtés ministériels y afférents seront publiés.